

À Carnoët, le démembrement de la ferme fâche

Fraîchement installé, le jeune agriculteur ne peut exploiter toutes ses terres. Cas d'école pour la Confédération paysanne qui monte au créneau.

« C'en est trop, lancent Jean Cabaret, porte-parole de la Confédération paysanne de Bretagne, et Jean-Marc Thomas, secrétaire pour les Côtes-d'Armor. Là, on a franchi un échelon supérieur dans le démembrement d'exploitations agricoles. Car on s'en prend à un jeune tout juste installé depuis octobre. »

Mercredi matin, des membres de la Confédération et des riverains ont investi une partie des terres pour lesquelles Brendan Luzu, 26 ans, producteur laitier en conversion bio, a reçu l'autorisation préfectorale d'exploitation. Leur but affirmé : empêcher un autre exploitant d'épandre du fumier sur « des terres qu'il exploite illégalement », commentent les responsables.

« Les fermes vont partir en lambeaux ! »

Sur les 80 ha de la ferme que Brendan Luzu a repris il y a six mois, 17 ha n'ont jamais pu être travaillés par lui, car le propriétaire des parcelles en cause ne lui en accorde pas la jouissance. « C'est le 9^e dossier de remembrement agricole du genre, remarquent les membres de la Confédération paysanne. À chaque fois, la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer) adresse un avertissement aux agriculteurs



Au premier plan, Brendan Luzu s'entretient avec Jean Cabaret, porte-parole de la Confédération paysanne Bretagne, et Jean-Marc Thomas, secrétaire départemental.

qui s'approprient des terres illégalement. Jamais, la procédure ne va jusqu'au bout, avec l'obligation de payer des pénalités allant jusqu'à 900 € par hectare et par an. »

Un dossier qui illustre des pratiques « peu recommandables » dans le monde agricole. « Pour s'installer, Brendan a présenté un prévisionnel sur 80 ha, rappellent Jean-Pierre et Bernard, ses voisins. Dans ce cas, c'est carrément du démembrement à l'installation. Si on laisse faire, des tas de fermes vont partir en lambeaux et les jeunes agriculteurs qui, aujourd'hui, osent se mettre à

leur compte, n'auront plus que des miettes ! »

Un différend qui ravive la colère de la Confédération qui ne compte pas en rester là. Ses membres demandent à l'administration de prendre les mesures qui s'imposent, pour que le jeune agriculteur puisse exploiter et faire paître son troupeau de 50 vaches sur l'intégralité de ses terres.

Fabienne MENGUY.

► En vidéo sur www.ouest-france.fr/quincampo